

## Preuve et attestation de développement professionnel

### Sexto 2 - Architecte



#### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

:

Badge attribué à : Élisabeth

<https://www.cadre21.org/membres/2df1bc62ee33297382f8499f>

Date d'obtention : 2022-01-22 13:39:21

# Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Prendre le temps de bien évaluer le cas avec qui je fais affaire. Compléter avec chaque personne concernée la grille d'évaluation et non en groupe.

Aussi si je suis dans un cas d'acte impulsif, il y a une rencontre de sensibilisation à effectuer en plus d'informer les parents. Tandis que dans un cas d'acte de malveillance il faut contacter la police immédiatement et qui devra d'enclencher automatiquement une enquête.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que j'ai un rôle important à jouer et qu'il faut que je me réfère à ma trousse qui me facilite mon intervention. Je dois prendre en considération chaque version des jeunes impliqués pour pouvoir bien évaluer et mieux intervenir.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Le transfert d'informations à la police et lorsqu'un élève refuse de collaborer, cela me semble plutôt difficile à gérer.